

Le Ferréolien

DÉCEMBRE - numéro 4

Bulletin municipal de la commune de Saint-Forget

Le mot du maire

La Vallée de Chevreuse de nouveau endeuillée. Après la disparition de Jacques Fidelle, maire de Senlisse, en avril dernier, c'est Claude Génot, maire de Chevreuse, qui nous quittait le 22 août 2017 suite à une longue maladie.

Chevreuse étant un des voisins immédiats de Saint Forget, nous avions forcément des contacts fréquents. Durant ces trois années de mandat, j'ai pu apprécier ses compétences, ses connaissances parfaites des dossiers en ayant toujours à l'esprit ce qui était le mieux pour Chevreuse dans un esprit de dialogue. Lors des réunions des maires du canton dont il était le Président, dans un contexte moins formel, tout le monde pouvait apprécier sa grande culture générale, ainsi que son humour.

Je garderai de Claude un souvenir ému avec qui j'ai toujours entretenu des liens amicaux.

Le 6 septembre, le conseil municipal de Chevreuse élisait un nouveau maire en la personne d'Anne Héry le Pallec. Je lui adresse toutes mes félicitations et lui souhaite toute la réussite, avec son équipe, dans ses projets communaux.

Pour Saint Forget, l'année 2017 aura été marquée par l'absence, pour maladie, de Pascal Bruneau, notre employé communal. Heureusement aujourd'hui sa santé va bien, même si une reprise du travail n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant.

L'année 2017 aura été une année bien remplie même si nous n'avons pas finalisé tous les dossiers prévus, ce qui annonce une année 2018 intense…

Vous trouverez dans ce nouveau numéro du Ferréolien toutes les informations sur Saint Forget mais aussi sur les changements administratifs en cours.

J'aurai le plaisir de vous retrouver pour les **vœux du maire qui auront lieu le dimanche 7 janvier 11h à la salle communale du Mesnil Sevin.**

En attendant, je vous souhaite à toutes et tous de très joyeuses fêtes de fin d'année.

Votre Maire
Jean-Luc JANNIN

Sommaire

Démarches dématérialisées ..... p. 2
Nouveaux compteurs électriques p. 2
Décarbonatation de l'eau ..... p. 3
Conseil Municipal ..... p. 4
Bienvenue à Fabrice Rousseau .... p. 5
Covoiturage vert ..... p. 6
Journée Défense et Citoyenneté p. 7
Internet Très Haut débit ..... p. 8
Animations à Saint-Forget ..... p. 9
Dates à noter ..... p. 12
État civil ..... p. 12
La photo du Ferréolien ..... p. 12

Votre mairie

16 rue de la Mairie
78720 Saint-Forget

Ouverture au public :
lundi 9h à 12h, mercredi 14h à 18h,
vendredi 14h à 18h.

Tel : 01 30 52 50 55
Fax : 01 30 52 56 48

mairie-saint-forget@wanadoo.fr

www.saint-forget.fr

Le Ferréolien n°4

Bulletin municipal de Saint Forget
DÉCEMBRE 2017
Directeur de la publication : JL. Jannin
Rédaction & photos : commission Animation et Communication
Tirage : 250 exemplaires
Conception graphique : effet-immediat.com



Infos Mairie

Démarches dématérialisées

l'Etat poursuit sa modernisation qui est aussi une simplification pour l'usager

L'Etat s'engage à simplifier les démarches pour l'usager afin qu'il n'ait plus à se rendre au guichet de la préfecture ou d'une sous-préfecture. Des télé-procédures sont d'ores et déjà disponibles pour de nombreuses démarches (carte nationale d'identité, passeport) sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) depuis novembre 2016.

Dans les Yvelines, à partir du 6 novembre 2017 :

- les demandes de titres (permis de conduire et certificat d'immatriculation) pourront se faire par voie électronique sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). L'envoi postal sera limité aux quelques cas pour lesquels la téléprocédure n'est pas encore en service.
- La préfecture et les sous préfectures ne traiteront plus au guichet les demandes de permis de conduire et de cartes grises.
- Si l'usager est mal à l'aise avec l'outil ou privé d'accès internet, la préfecture et les sous-préfectures proposent des points numériques dans leur accueil, où l'on peut trouver matériel et assistance.



Retrouvez toutes ces nouvelles démarches dématérialisées sur **www.demarches.interieur.gouv.fr**

Compteurs électriques

LINKY, les nouveaux compteurs communicants d'Enedis

Déploiement entre décembre 2015 et 2021



En 2009, l'Union Européenne a défini l'ambition de déployer 80% des compteurs communicants à l'horizon 2020. En France, cet objectif a été réaffirmé dans le cadre de la loi sur la Transition Energétique pour une Croissance Verte d'août 2015. C'est dans ce contexte qu'Enedis, entreprise de Service Public, Gestionnaire du Réseau de Distribution d'électricité sur 95% du territoire, a posé les 1ers compteurs communicants Linky en décembre 2015 et s'est fixé pour objectif de remplacer 90% des anciens compteurs d'ici 2021.

Qui est concerné par la pose du compteur Linky ?

Tous les foyers et bâtiments disposant d'une puissance individuelle inférieure ou égale à 36kVA : particuliers, professionnels, entreprises, collectivités...

Comment le déploiement va-t-il se dérouler ?

Enedis a préparé un plan de déploiement en concertation avec les pouvoirs publics (ministères, gouvernement), la CRE (Commission de Régulation de l'Energie), les associations de consommateurs, les fournisseurs d'électricité..., et s'est attachée à informer l'ensemble des représentants des collectivités territoriales.

Quels sont les avantages pour les consommateurs ?

Le compteur Linky rend possible la mise en place de nouveaux services aux clients tels que :

> Les interventions courantes pourront être effectuées à distance, sans RDV et sans dérangement. Par exemple, lors d'un déménagement, la demande de mise en service sera réalisée en moins de 24h.

> Le relevé de consommation se fera à distance et de manière quotidienne : plus besoin d'être présent !

> Chacun disposera d'un accès simple, gratuit et pédagogique à ses données de consommation depuis son ordinateur, sa tablette ou son smartphone via un espace personnel sécurisé. Mieux informé, le consommateur pourra mieux comprendre sa consommation et donc la maîtriser.

> Ce nouveau compteur permettra aussi à ceux qui le souhaitent d'aller plus loin : pilotage des équipements compatibles de la maison, possibilité de développement de nouvelles offres de services de maîtrise de l'énergie ou modalités de facturation par les fournisseurs.

> Un dépannage plus rapide, notamment lors de pannes sur le réseau basse tension.

Comment va se passer l'installation ?

Des courriers ou mails personnalisés (précisant les coordonnées de l'entreprise de pose et le numéro vert d'assistance Linky) seront envoyés aux clients entre 30 et 45 jours avant la date de pose. L'entreprise de pose qu'Enedis missionnera informera le client de son passage 25 jours au moins avant la date prévue. Ces entreprises seront facilement identifiables par les clients grâce au logo «Partenaire Linky» sur les véhicules et badges d'identification. L'opération de remplacement du compteur durera environ 30 mn. Le compteur Linky sera installé en lieu et place de l'ancien compteur. La présence du client ne sera nécessaire que lorsque le compteur est situé dans le logement.

Quel est le coût du déploiement du compteur Linky ?

Le compteur Linky fait partie des investissements de modernisation d'Enedis et représente un investissement d'environ 5 milliards €. En effet, le compteur Linky est une brique essentielle pour accompagner la mise en œuvre de la loi sur la transition énergétique et en particulier le développement des énergies renouvelables, mais aussi l'émergence de la ville du futur. **Le déploiement du compteur Linky n'engendre ni travaux ni frais à la charge des communes ou des contribuables.**

À quand l'arrivée du compteur chez moi ?

Dans le cadre du changement des compteurs existants, la pose de compteurs Linky sur la commune de Saint-Forget est prévue principalement à partir du mois de février et sera réalisée par l'entreprise de pose SOLUTIONS 30 (quelques compteurs de la commune pourront être changés à partir de novembre 2017).

Pour toute question :
www.enedis.fr/Linky
N° vert : 0 8000 54 659

Pour toute question concernant la mise en service du traitement du calcaire, contactez le service client de la SAUR :
www.saurclient.fr

Décarbonatation de l'eau

info SIRYAE

L'eau de Saint Forget « idéale »

Le SIRYAE (Syndicat Intercommunal de la Région Yvelines pour l'Adduction de l'Eau) a été un précurseur et dès 2012 eut la volonté du **traitement du calcaire de l'eau** distribuée sur le territoire du syndicat.

Lors d'une enquête réalisée en 2012, 71% des abonnés du SIRYAE répondent que le calcaire est leur préoccupation principale.

Fin 2013, le syndicat lance une étude de faisabilité de la décarbonatation.

C'est ainsi que grâce aux économies réalisées dans le cadre du nouveau contrat d'affermage la décision a été prise en 2013 de réaliser le projet sans augmentation du prix de l'eau.

Juillet 2014 : recrutement d'un maître d'œuvre

Novembre 2015 : attribution du marché pour une mise en service en 2017.

Nous sommes aujourd'hui arrivés à l'échéance du projet et le 11 décembre 2017 : le traitement commencera dans les usines.

Le réseau du syndicat comporte près de 1000 km de canalisation et il est compréhensible qu'il faudra un certain temps avant que l'eau traitée ne s'achemine dans tous les foyers.

Les experts estiment que l**e réseau sera complètement traité aux alentours du 1er janvier 2018.**

TRAITEMENT DU CALCAIRE DE L'EAU DISTRIBUÉE SUR VOTRE COMMUNE
EN 4 QUESTIONS

1 LE CALCAIRE EST-IL BON POUR LA SANTÉ ?

L'eau nous apporte 5 à 15 % de notre consommation journalière de calcium et de magnésium, indispensables au corps humain (os, énergie, muscles...).



2 COMMENT MESURE-T-ON LE CALCAIRE DANS L'EAU ?

La teneur en calcaire d'une eau potable, qui s'exprime en degré français, définit la notion de dureté de l'eau. 1°F = 4 mg calcium ou 2,4 mg de magnésium par litre d'eau.

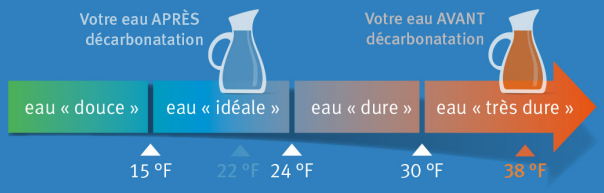

3 QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA DÉCARBONATATION ?

Pour les particuliers : des économies globales d'environ 50€ sur les achats (produits ménagers, sels, adoucissants, entretien de chaudière...).
Pour les collectivités : des canalisations avec une durée d'utilisation prolongée.

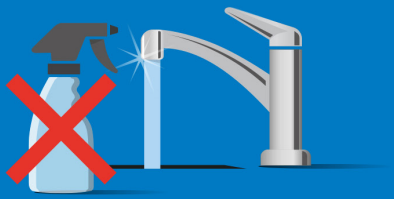

4 QUELS SONT LES RÉGLAGES À FAIRE SUR LES APPAREILS ALIMENTÉS PAR L'EAU POTABLE ?

Si les adoucisseurs sont, malgré le traitement proposé, néanmoins conservés par les particuliers, ils doivent être réglés pour tenir compte des nouvelles caractéristiques de l'eau. Pour les appareils électroménagers, les notices d'utilisation doivent être consultées pour adapter les fréquences de remplissage en sel, dosage lessive, remplacement des filtres de carafes...





Conseil Municipal

Compte-rendu du conseil municipal du 25 septembre 2017

Délibération autorisant la création d'un emploi permanent d'Agent technique 2ème classe.

Compte tenu de l'absence en longue maladie de Pascal Bruneau, Monsieur le Maire soumet au Conseil la création d'un emploi permanent et le recrutement d'un Agent technique 2ème classe à l'indice 354 au 6ème échelon.
La création d'un emploi permanent d'Agent technique est adoptée à l'unanimité.

Délibération autorisant M. le Maire à signer la convention avec le CIG pour une mission de remplacement

La signature à la convention CIG pour une mission de remplacement administratif est adoptée à l'unanimité.

Délibération autorisant M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

La convention d'adhésion au CNAS est adoptée à l'unanimité.

Délibération autorisant le paiement de la redevance d'Ecolage pour l'année scolaire 2016/2017

L'autorisation pour le paiement de la redevance d'Ecolage est adoptée à l'unanimité

Délibération autorisant le paiement de la redevance d'Ecolage pour l'année scolaire 2017/2018

L'autorisation pour le paiement de la redevance d'Ecolage est adoptée à l'unanimité

Questions Diverses

> La demande de subvention de l'association des paralysés de France est mise à l'étude. La décision est repoussée à un prochain Conseil.> Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement. Le rapport est mis à la disposition du public à la Mairie. Il est consultable à la demande.
> Arrêt longue maladie de M. Pascal Bruneau (Agent technique). Le Conseil Médical a décidé que l'état de santé de M. Bruneau nécessitait un congé de longue maladie depuis le 22 février 2017 au 21 février 2018, soit un an reconductible.
> Courrier de M. Sébastien Mathieu relatif aux nuisances sonores causées par le passage trop fréquent d'avions. Il demande l'appui de la Mairie et diffuse une pétition.
> Absence de Mme Piloquet (Secrétaire) du 6 octobre au 20 octobre inclus. M. le Maire demande des volontaires pour assurer une permanence en mairie pendant cette période.

Circulation routière

Comptage des véhicules Rue du Saint Laurent

Le comptage des véhicules empruntant la rue de Saint Laurent (hameau du Mesnil Sevin) a été réalisé pendant 7 jours : 2 883 passages comptabilisés, soit un flux journalier de 412 voitures.

Les vitesses des utilisateurs relevées montrent qu'une très grande majorité des automobilistes s'inscrit dans la fourchette 40 à 50 km/h, quelques-uns circulent à une allure plus rapide, entre 50 et 60 km/h et ... 4 véhicules ont été enregistrés à une vitesse supérieure à 60 km/h.

Les panneaux de limitation de vitesse de Saint Forget ont été configurés au regard des dangers qu'une vitesse excessive peut induire, compte-tenu de la configuration de notre village et de ses hameaux (absence de trottoir, rues étroites, peu de visibilité…). Se conformer au code de la route apporterait plus de sérénité tant aux usagers qu'aux riverains.



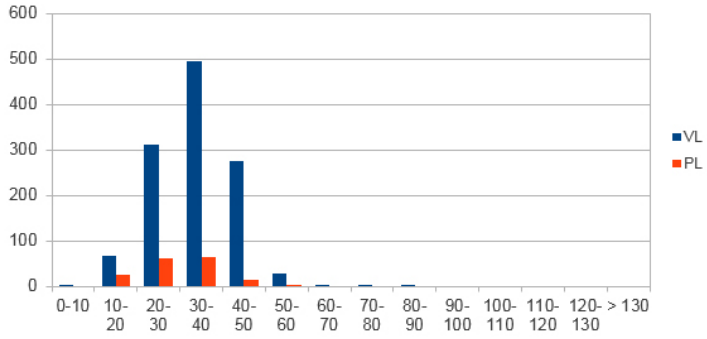

Relevé de vistesse sens 1

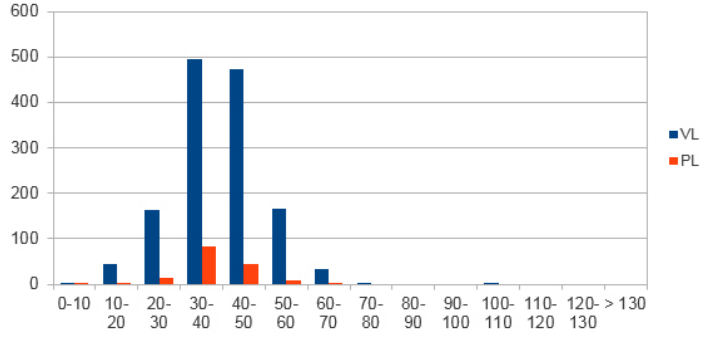

Relevé de vistesse sens 2

Bienvenue à Fabrice ROUSSEAU



Depuis le 22 février 2017, Pascal Bruneau, l'employé communal, est en arrêt longue maladie, pour l'instant jusqu'en février 2018.

Nous avons tant bien que mal réussi à gérer la commune pour l'année 2017 mais cette situation ne pouvait perdurer et nous avons entamé une procédure de recrutement.

Une personne, **Fabrice ROUSSEAU**, qui était en poste au Perray en Yvelines, a le profil correspondant à nos attentes et a été retenu pour le poste proposé à St Forget.

Outre ses qualités reconnues dans son poste Fabrice Rousseau habite la commune de St Forget et a déjà travaillé dans une petite collectivité ce qui lui donne une parfaite connaissance du travail attendu.

Fabrice Rousseau est officiellement employé à St Forget depuis le 1er décembre 2017.

Élections sénatoriales

Le 24 septembre 2017 avait lieu les élections sénatoriales avec le renouvellement de 170 sièges sur 348. Les sénateurs sont élus par les «grands électeurs» composés de députés, sénateurs, conseillers régionaux et départementaux, conseillers municipaux.

Pour la circonscription des Yvelines, 6 nouveaux sénateurs ont été élus.

Une équipe pour toute les Yvelines
(Liste Les Républicains)

5 sièges :

- M. Gérard Larcher
- Mme Sophie Primas
- M. Alain Schmitz
- Mme Marta de Cidrac
- M. Michel Laugier

Ensemble En Marche pour les Yvelines
(Liste La République En Marche)

1 siège :

- M. Martin Lévrier

Les visites du facteur
un moyen de prévention contre l'isolement des personnes âgées

Des visites régulières pour aider les personnes âgées à conserver un lien social et les rassurer

Même lorsqu'elles sont entourées par leur famille, les personnes âgées ont parfois besoin d'une assistance particulière pour communiquer un besoin de la vie quotidienne ou simplement discuter quelques minutes. La visite régulière du facteur permet de lutter contre l'isolement des personnes âgées en conservant un lien social et de rassurer la famille.

Retrouvez tous les détails du service «Veiller sur mes parents» sur **www.laposte.fr/particulier/veiller-sur-mes-parents.**

Établir une relation de confiance

À chacune de ses visites, le facteur discute avec votre parent des sujets qui l'intéressent. Ces rendez-vous réguliers assurent une présence familière et rassurante pour votre parent.

Accompagner les personnes âgées dans leur quotidien

Une course à faire ? Une réparation à effectuer ? Un besoin particulier ? Si votre parent fait spontanément part d'un besoin ou d'une difficulté qu'il rencontre au quotidien, le facteur le signale immédiatement grâce à l'application Veiller sur mes parents*. Les proches et les contacts de proximité que vous avez choisis reçoivent alors une notification les invitant à prendre en charge la demande. Dès que l'un d'entre vous s'en occupe, les autres destinataires en sont immédiatement informés.

Rassurer les proches

Après chacune de ses visites, le facteur vous envoie un compte rendu ainsi qu'aux contacts de proximité que vous avez désigné. Un moyen de rassurer la famille quand elle ne peut pas être présente au quotidien.

Planifier les visites en fonction de vos besoins

Pour répondre aux besoins de chacun, c'est vous et votre parent qui définissez les détails de la visite du facteur : la fréquence et les jours de visite (1,2, 4 ou 6 fois par semaine), mais aussi la ou les personnes qui seront informés en cas de besoin.

Une formation spécialisée pour les facteurs

Les facteurs ont été spécialement formés aux relations avec les personnes âgées, avec la collaboration de médecins gérontologues et de psychogérontologues du Gérontopôle des Pays de la Loire. Leur qualité d'écoute et leur sensibilité leur permettent de gérer les différentes situations pouvant survenir dans le cadre de ces visites.



Plus d'infos sur ce service de la Poste :
www.laposte.fr/particulier/veiller-sur-mes-parents
ou contactez la Poste au
0 800 000 011
(Service gratuit + prix appel)
du lundi au samedi de 8h30 à 19h
hors jours fériés.

Covoiturage vert

Les véhicules électriques en autopartage de la CCHVC intégré à ViaNavigo



Les usagers des transports publics franciliens peuvent dorénavant réserver directement sur l'application et le site ViaNavigo des déplacements en covoiturage.

Les trajets proposés par les utilisateurs des services de véhicules électriques en autopartage mis en place sur les communes de la Haute Vallée de Chevreuse y seront référencés.

Lorsqu'un usager recherche un itinéraire sur ViaNavigo, seront alors aussi affichés les trajets en covoiturage proposés par clem.mobi (la plateforme dédiée aux véhicules électriques en autopartage et au covoiturage).

L'usager sera redirigé sur la plateforme du territoire et pourra réserver un trajet en remplacement ou en complément des transports en commun. Les offres de covoiturage rendues disponibles sur ViaNavigo s'effectuent à bord des véhicules en autopartage du territoire ou votre voiture personnelle.

Dans le cadre de cette opération, « Tous ensemble pour le covoiturage » et en lien avec son ambition de faire des services d'écomobilité et de covoiturage un moyen de déplacement quotidien, Ile-de-France Mobilités (le nouveau nom du STIF) annonce également la prise en charge de 2 € par trajet covoituré qui seront ajoutés au reçu du conducteur. Cette opération s'étendra jusqu'au 31 décembre 2017.

« Nous sommes ravis de participer à l'initiative lancée par Ile-de-France Mobilités en matière de promotion des mobilités propres et partagées sur la région francilienne.

Nous étions convaincus que l'autopartage couplé au covoiturage était la solution idéale en faveur d'une mobilité moderne plus économique et écologique.

Intégrer une large offre de covoiturage à l'application Vianavigo devrait contribuer à le démocratiser mais également à faire évoluer les usages », commente Bruno Flinois, responsable de l'opérateur des véhicules électriques en autopartage de votre commune.

Tous les services de covoiturage proposés par ViaNavigo :
www.vianavigo.com/covoiturage
vianavigo.com

Pour en savoir plus sur la mobilité électrique en Vallée de Chevreuse :
www.cchvc.fr/projets-realisations/ecomobilite/

communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse

Clem' Écomobilité partagée

Urbanisme

Vous avez déposé en Mairie une demande d'autorisation de travaux qui vous a été accordée.
Dès le commencement de ces travaux ou aménagements, le pétitionnaire est tenu de transmettre à la mairie une Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC).
De même, le pétitionnaire (ou la personne qui a dirigé les travaux, par exemple l'architecte) doit adresser une Déclaration d'Achèvement de Travaux (DAT) pour signaler la fin des travaux.

Brevet des Collèges

Vendredi 24 novembre avait lieu au collège Coubertin à Chevreuse la remise des diplômes du brevet des lauréats de juin 2017 par les élus des municipalités sous la présidence de Madame la principale.

Fait remarquable, le collège de Chevreuse affiche un taux de réussite de 100% pour cette session de 2017.

Ainsi, pour St Forget 5 élèves ont été diplômés : 3 avec mention très bien, 2 avec mention bien.

Nous adressons toutes nos félicitations aux lauréats et leur adressons tous nos vœux de réussite pour la suite de leur scolarité.



Alerte crue

Le SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette) a mis en place un système d'appel automatisé aux riverains souhaitant être informés des évènements météorologiques exceptionnels.

Le but de ce système est de **prévenir les populations par mails, SMS et messagerie vocale d'un risque de crue avérée** et de les informer sur son évolution.

Vous pouvez vous enregistrer en quelques clics sur le site du SIAHVY : www.siahvy.org/alerte-crue

Ophtalmo

Le cabinet d'ophtalmologie du Dr FIGUIERE situé au 27 rue Pierre Chesneau à St Rémy les Chevreuse est repris depuis le 1er octobre 2017 par le Dr M. SEBA.
Tel : 01 30 52 28 30

Renseignements :
CSN Versailles : 01 30 97 52 52

Journée Défense et Citoyenneté

Troisième étape du **Parcours de citoyenneté,** la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans. Ils ont la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans.

Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister, sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents. La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix.

C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.

Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée.

Le programme de la journée comprend :

- un petit-déjeuner d'accueil,
- des modules d'informations sur les responsabilités du citoyen et les enjeux de la défense,
- une information sur le service civique et les autres formes de volontariat, les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale, les possibilités d'engagement dans les forces armées et les forces de réserve,
- des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française, établis par l'éducation nationale,
- un déjeuner commun appelés – équipes d'encadrement et d'animation,



- une information « jeunesse citoyenne »consacrée, d'une part, à la sensibilisation à la sécurité routière, et d'autre part, au droit à l'information dont celle relative aux différents dons,
- éventuellement une visite des installations militaires.

En fin de journée, un **certificat de participation** est remis. Il est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Brigade de Gendarmerie de Chevreuse

Depuis le 1er aout, le lieutenant Arnaud Quelin remplace le lieutenant Olivier Norroy au poste de chef de la brigade de gendarmerie de Chevreuse.

Après avoir travaillé dans le privé, il intègre la gendarmerie en 1998 en tant que sous-officier. Il a notamment été affecté en section de recherche à Paris en tant qu'enquêteur sur les accidents aériens.

Ce poste l'a conduit aux 4 coins du monde comme le Gabon, la Côte d'Ivoire, la Martinique, Djibouti.

Il passe le concours d'officier en 2016 et prend pour son premier poste d'officier le commandement de la brigade de Chevreuse au 1er aout 2017.

Nous lui souhaitons la bienvenue sur le territoire de Chevreuse et Saint Forget.



Verger des cocagnes

Mise en place des greffons

Une préparation préalable du sol a été nécessaire 3 semaines avant la plantation des greffons. Quelques volontaires ont participé à cette action.





Les greffons ont pu être plantés ce dimanche 26 novembre. Les enfants qui étaient présents ont pu parrainer un arbre.





Chute d'arbre

Rue des Peupliers

Suite aux fortes rafales de vent du week-end du 26/27 novembre, une souche d'arbre a basculé sur la voie, barrant la circulation de la rue des peupliers durant quelques heures.

Grâce à l'intervention de quelques bénévoles de la commune, la circulation a pu reprendre rapidement.



Squat



Durant le mois d'aout 2017, nous avons été alertés par des travaux de terrassement sur un terrain dans les 17 tournants un peu plus bas que le chemin des écoliers où se trouve aujourd'hui une maison abandonnée suite au décès des propriétaires.

Les conseillers et adjoints se sont rendus sur les lieux et constatés qu'une famille s'installait et que le terrassement était destiné à un accès véhicule, prétextant simplement que la maison était abandonnée.

Devant la dangerosité de cette installation, la gendarmerie est intervenue pour les persuader de partir. La DDT a déposé des blocs béton, visibles aujourd'hui, afin d'empêcher un accès véhicule sur ce terrain.

Bien entendu, les propriétaires ont été prévenus.

Internet

le Très Haut Débit arrive à Saint Forget



Un accord est intervenu entre le département avec Yvelines numérique et « Yvelines Fibre », filiale de TDF. Cet accord prévoit l'engagement de TDF à déployer la fibre sur tout le territoire des Yvelines d'ici à 2020.

Saint Forget est en zone prioritaire fibre optique. Aujourd'hui, sous réserve de difficulté technique exceptionnelle, la fibre optique sera complètement **déployée sur la commune de Saint Forget au 1er semestre 2018.**

La commune a déjà validé l'emplacement de l'armoire du point de mutualisation.

Travaux

Rénovation de l'ancienne Mairie

Les travaux de rénovation de l'ancienne mairie en logement d'habitation sont en cours d'achèvement. Lorsque les nouvelles menuiseries seront posées, le branchement ENEDIS effectué ce logement sera proposé à la location aujourd'hui programmé dans le courant du 1er trimestre 2018. Ce patrimoine communal resté vide durant ces 3 années va de nouveau vivre et son occupation va permettre son entretien.



Triennale voirie

La commune a reçu la notification des services de l'état pour les subventions d'entretien des voies communales. Le programme de rénovation est prêt et sera mis en application dès que possible.



Animations à Saint-Forget

Fête de la Pomme et découverte mycologique

Dimanche 15 octobre

Nous étions une dizaine à patrouiller dans la forêt à la recherche de champignons. Le temps magnifique et sec depuis une semaine ne favorisait guère une cueillette intéressante, mais la bonne humeur et la beauté des bois en automne, sous le soleil, faisaient de cette promenade peu fructueuse, un régal. Nous avons cependant vu et observé :

CONSOMMABLES :

CHAMPIGNONS À TUBES, type bolet ①

- Boletus edulis (l'excellent cèpe de Bordeaux)
- L'Erythropus (bolet à pied rouge) bon comestible, ferme, à saveur douce, il bleuit immédiatement au toucher.
- Le leccinum aurantiacum, dit bolet orangé ②, assez bon comestible ***à l'état jeune***, en retirant le pied.
- Bolet bais. Comestible très correct.

CHAMPIGNONS À AIGUILLONS

- Les hydnes : pied de mouton (délicieux), hydnum repandum (possible confusion avec le polypore des brebis. Il faut retourner le champignon pour bien voir la différence.
- Hydne rufescens comestible, amer avec l'âge, jeter la première eau de cuisson, faire cuire longtemps, éviter de manger le pied. ③

CHAMPIGNONS À LAMELLES

- Le clitocybe améthyste au parfum fruité (éliminer le pied)

CHAMPIGNONS À PLIS

- La chanterelle en tube, la chanterelle jaunissante. ④

NON CONSOMMABLES ET TOXIQUES :

CHAMPIGNONS À LAMELLES

- Un lactaire à lait doré, un lactaire à toison (TOXIQUES)
- Une amanite panthère ⑤ à la faible odeur de radis : très dangereuse, car elle peut provoquer une intoxication grave. On peut aisément la confondre avec une amanite rougissante (golmote ou sanguine) ⑥ elle, non toxique, mais qu'il faut en revanche cuire longuement.
- Une amanite citrine (variété alba) : longtemps considérée comme mortelle et réhabilitée.













Animations à Saint-Forget

Concours de Pétanque de l'Automne - Samedi 7 octobre

Nous étions une dizaine pour partager le barbecue avant de débuter les parties. Bien que le temps soit clément nous avons déjeuné à l'intérieur. Le tournoi fut très animé, car nous étions quatorze à prétendre au titre. La coupe ainsi que la bouteille ont été remises à Mauricette et Thierry.

Chasse au trésor d'Halloween - Samedi 4 novembre

Pas moins d'une vingtaine d'enfants déguisés en squelette, sorcière, dragon … ont parcouru les rues de notre village. La pluie était hélas de la partie cette année mais rien n'arrêtait nos petits. Le but de la chasse consistait à trouver une maison avec quatre citrouilles dans le jardin et deux maisons avec des sorcières pour avoir le trésor. Les enfants, ravis par la générosité des habitants, sont repartis avec des sacs bien remplis de bonbons.





Commémoration de l'Armistice

Samedi 11 novembre

Comme chaque année avait lieu au cimetière de St Forget la commémoration du 11 novembre. Presque cent ans ont passé depuis la fin de cette première guerre mondiale.
Il est très important, chaque année, de maintenir le souvenir et de le transmettre aux générations futures.
L'année prochaine, nous commémorerons le centenaire et cela pourrait être l'occasion d'associer la jeune génération d'aujourd'hui.



Soirée Beaujolais

Jeudi 17 novembre

C'était le troisième vendredi du mois de novembre pour notre désormais traditionnelle soirée beaujolais, dans une bonne ambiance les convives étaient ravis de cette soirée. Rendez-vous à l'année prochaine…



Retrospective des manifestations

Noël des enfants

samedi 2 décembre 2017

Cette année, 60 enfants ont pu recevoir un cadeau du Père Noël en personne, après un spectacle haut en couleur et en sculpture de ballons. Certains d'entre eux ont même pu repartir avec une des jolies réalisations…





Repas de l'Amitié

Dimanche 3 décembre 2017 - Château de Mauvières

Pas moins de 68 personnes ont pu se retrouver dans l'orangerie du château de Mauvières ce dimanche 3 décembre pour partager le repas de l'amitié. Repas couronnée par la présence du Père Noël, très occupé en cette période, mais qui a tenu à distribuer un petit cadeau…







La petite planète de Saint Forget
par Guillaume Lebrasseur, photographe à St Forget

Date à noter

Dimanche 7 janvier 2018
à 11h
salle communale du Mesnil Sevin
Voeux du Maire

24 juin 2018
Fête de la musique



Déchets verts & encombrants

Le ramassage des déchets verts aura lieu du **lundi 26 mars 2018 au lundi 3 décembre 2018 inclus.**

Le ramassage des encombrants aura lieu :

- **jeudi 15 février 2018**
- **mercredi 5 septembre 2018**

État civil

Décès
M. BESSOLI Jean-Pierre
le 17 juin 2017

Révision des listes électorales

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 30 décembre 2017.

Pour les mairies habituellement fermées le samedi, il est obligatoire d'assurer une permanence de 2 heures.

Pour Saint Forget, **la mairie sera ouverte de 9 h à 11 h le samedi 30 décembre 2017.**

Saint-Forget fait partie de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse et du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse

Conception graphique : www.effet-immediat.com